

# FICHE N°10 : TAUX D'INCENDIES VOLONTAIRES PAR TYPE D'ACTIVITE OU DE BATIMENT

Cette fiche fait suite aux précédentes fiches portant sur des données statistiques des incendies expertisés par les experts du Laboratoire Lavoué. Dans une précédente fiche, nous indiquions que **52 %** des incendies expertisés par notre laboratoire étaient d'origine volontaire. Il nous a paru ici intéressant d'établir le rapport incendies volontaires / incendies accidentels par type d'activité et de bâtiment. Cette étude porte sur les cinq dernières années (environ 4500 incendies), uniquement sur les causes certaines (72 % de ces incendies), sur les sinistres touchant tout type d'activité ou bâtiment, exception faite des logements (immeubles, pavillons...). Enfin, dans un souci de présenter des résultats significatifs, les échantillonnages étudiés comptent un minimum de 30 unités.

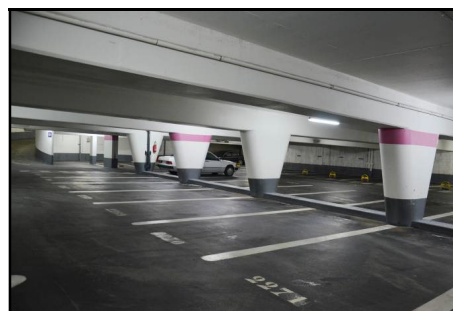
## **MANEGES : 93% d'incendies volontaires**

La quasi totalité des incendies de manèges étudiée par notre laboratoire sont des incendies volontaires survenant dans la plupart des cas alors que le manège est démonté et se trouve dans sa ou ses remorques de transport. Des cas de fraude ou tentatives de fraude sont suspectés dans la plupart de ces sinistres et le caractère frauduleux est établi dans un certain nombre d'entre eux.



## **PARKINGS SOUTERRAINS : 88% d'incendies volontaires**

Les incendies de parkings souterrains publics ou de résidences privées sont pratiquement systématiquement la conséquence d'actes de mise à feu volontaire. Les installations techniques intrinsèques à ces parkings sont très limitées et ne constituent pour ainsi dire aucun risque en matière d'incendie. En outre, les départs de feu se situent quasi-systématiquement au niveau de véhicules garés, parfois depuis plusieurs heures voire plusieurs jours. Enfin, les parkings publics ou les parkings privés sont très vulnérables car faciles d'accès. Si les parkings publics sont souvent équipés d'installations de vidéosurveillance, ce n'est pas le cas des parkings de résidences privées. Le vandalisme ou des actes de vengeance sont souvent suspectés dans ce type de sinistre.



**BOITES DE NUITS, DISCOTHEQUES, BARS DE NUIT... : 86% d'incendies volontaires**

Sans surprise, la quasi-totalité des incendies touchant ces établissements sont d'origine volontaire. Les rares cas d'incendies accidentels sont des causes humaines (feux de mégot, feux de friteuse et incendies consécutifs à des spectacles pyrotechniques par exemple).

Malgré les prescriptions draconiennes imposées par les rares assureurs spécialisés dans ces domaines d'activité, ces bâtiments sont souvent vulnérables car souvent isolés (boites de nuit). La fraude à l'assurance n'est pas forcément la première motivation des incendiaires, les cas de vengeance, vandalisme, ou racket sont plus souvent suspectés. Les cas de mise à feu par le toit, notamment lorsque les issues sont correctement protégées, ne sont pas rares.



**SANDWICHIERIES, KEBAB : 84% d'incendies volontaires**

Le taux d'incendies volontaires est très élevé. Il nous est par exemple arrivé d'intervenir sur des séries d'incendies de restaurants kebab touchant une même ville, sur une période de temps très courte. Les motifs suspectés sont divers (fraude à l'assurance, mais également concurrence, racket, racisme et vandalisme classique), ce qui explique ce résultat statistique.



**GYMNASES / SALLES DES FETES... : 78% d'incendies volontaires**

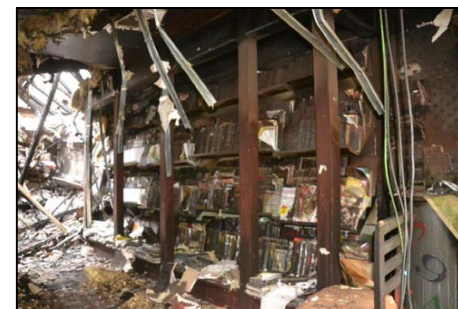
Les incendies touchant ce type de bâtiments sont en grande majorité d'origine volontaire. Ils surviennent en règle générale la nuit. Ces bâtiments sont souvent mal protégés et faciles d'accès. Concernant les gymnases, les mises à feu se situent au niveau des stockages de tapis ou à la base des murs d'escalade en bois par exemple. L'absence d'effraction parfois constatée par les premiers intervenants s'explique souvent par le fait que ces bâtiments sont vulnérables, notamment au niveau des portes anti-paniques mal verrouillées ou pouvant être ouvertes de l'extérieur à l'aide d'un simple tournevis.





### **BARS-TABACS : 75% d'incendies volontaires**

Le taux d'incendies volontaires dans les bars-tabacs est très élevé. En règle générale, il s'agit d'incendies perpétrés lors d'un vol par effraction, l'objectif étant d'effacer toute trace susceptible de relier le vol à ses auteurs (empreintes, traces biologiques...).



### **BATIMENTS ADMINISTRATIFS (MAIRIES, ECOLES, TRIBUNAUX...) : 65% d'incendies volontaires**

Ces bâtiments constituent des cibles potentielles d'actes de vandalisme classiques. La quasi totalité des incendies d'écoles, de collèges ou de lycées, sur lesquels nous sommes intervenus, s'avère être des incendies volontaires de type vandalisme. Les incendies sont généralement mis la nuit ou en période de vacances. Les quelques incendies touchant des tribunaux sur lesquels nous sommes intervenus se sont également avérés des actes de mise à feu volontaire (vandalisme ou vengeance par exemple). Certains de ces bâtiments sont relativement mal protégés, en particulier les écoles ou les petites mairies.



### **RESTAURANTS CLASSIQUES : 64% d'incendies volontaires**

Le risque d'incendie accidentel est évidemment très élevé en cours d'activité, notamment les feux de cuisson en cuisine sur lesquels notre laboratoire n'intervient pratiquement jamais. Des départs de feu accidentels peuvent également survenir en dehors des heures d'activités au niveau d'installations à risque (notamment les installations frigorifiques). Les installations à risque des restaurants sont concentrées dans les locaux techniques (cuisines, chambres froides...) ou au niveau du comptoir. Lorsque l'incendie s'est déclaré en dehors de ces zones à risque, par exemple dans la salle restaurant, l'acte volontaire doit être suspecté. Le taux d'incendies volontaires pour ce type d'activité reste élevé, les motivations étant multiples (fraude à l'assurance lorsque l'activité est faible, concurrence, vandalisme, vengeance d'un client mécontent, actes pseudo politiques lorsqu'un restaurant d'une chaîne fast-food emblématique est visé par exemple).



## BÂTIMENTS AGRICOLES : 63% d'incendies volontaires

L'incendie de bâtiments agricoles est très vaste et fera l'objet d'une prochaine fiche d'information. On entend par bâtiments agricoles aussi bien les hangars, les stabulations, les poulaillers, les porcheries ou autres écuries. Les risques d'incendies accidentels diffèrent en fonction des bâtiments :

- les risques d'incendies accidentels touchant les hangars agricoles sont par exemple liés au contenu (fermentation du foin, départ de feu au niveau d'un tracteur venant d'être garé, travaux par points chauds),
- les départs de feu accidentels au niveau des poulaillers sont souvent liés aux systèmes de chauffage par radiants à gaz,
- les départs de feu au niveau des porcheries ou des stabulations semi-automatisées peuvent être la conséquence de dysfonctionnements au niveau des installations des locaux techniques ou des systèmes d'alimentation robotisés ou bien consécutifs à des opérations de désinfection à la chaux vive.

Le pourcentage des incendies volontaires touchant les bâtiments agricoles a probablement diminué au cours des dernières années (le nombre de vieux bâtiments ou de vieilles granges inutilisées a forcément chuté, laissant place à des bâtiments neufs, plus fonctionnels ... donc moins susceptibles de brûler). Il n'en reste pas moins que la proportion d'incendies volontaires reste élevée. Les bâtiments agricoles sont souvent vulnérables, isolés, faciles d'accès, notamment en ce qui concerne les bâtiments ouverts sur l'extérieur, et sans réelle protection face aux actes de vandalisme, de vengeance ou de pyromanie.

## PETITS COMMERCES DE BOUCHE (BOULANGERIES, BOUCHERIES, CHARCUTERIES, ÉPICERIES) : 57% d'incendies volontaires

Les installations techniques des boucheries, charcuteries ou épicerias sont limitées et présentent un risque faible en matière d'incendie. Concernant les boulangeries, le risque est évidemment plus élevé (fours). Les incendies en période d'arrêt d'activité n'en restent pas moins souvent d'origine volontaire.





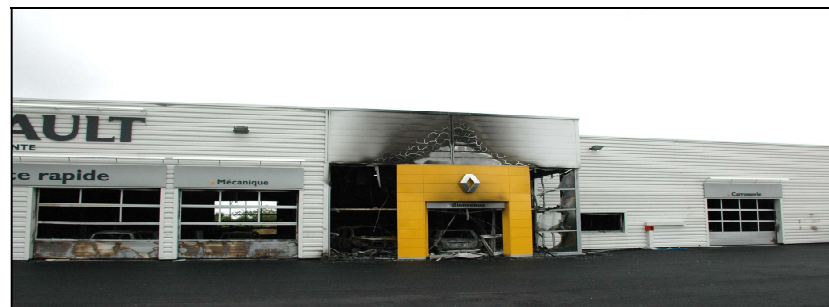
### **ENTREPOTS DE STOCKAGE : 56% d'incendies volontaires**

En règle générale, les installations techniques des entrepôts de stockage sont très limitées, ce qui réduit les possibilités de départs de feu accidentels techniques. Les principales causes accidentelles relevées sont d'ailleurs des causes humaines (imprudences humaines, travaux par points chauds de type travaux d'étanchéité ou soudure par exemple). Des départs de feu au niveau des chargeurs de batteries des chariots élévateurs sont également des causes fréquemment rencontrées. Il n'en reste pas moins que la proportion d'incendies volontaires reste élevée. Des départs de feu volontaires en pleine journée de travail sont parfois rencontrés. Il s'agit souvent d'actes de vandalisme internes à l'entreprise (conflits professionnels par exemple). La plupart des incendies volontaires touchant ce type de bâtiment survient toutefois la nuit, avec une mise à feu soit de l'extérieur au niveau de stockages extérieurs ou de véhicules situés trop près du bâtiment, soit à l'intérieur. Une étude précise des déclenchements des installations de détection intrusion peut apporter des éléments très intéressants dans ce dernier cas de figure.



### **GARAGES ET CONCESSIONS : 56% d'incendies volontaires**

On pourrait penser que le risque d'incendie accidentel dans ce type de bâtiment est important notamment en période de fermeture, du fait du nombre de véhicules stockés ou des différentes installations. L'expérience montre en fait que le taux d'incendies volontaires est élevé car les cas de départs de feu accidentels sur les installations ou sur les véhicules parkés sont extrêmement faibles en nombre. La fraude est suspectée dans certains cas mais les actes de vengeance émanant par exemple de clients mécontents constituent certainement l'une des motivations principales dans ce type de dossier.



### **MENUISERIES, SCIERIES : 52% d'incendies volontaires**

Les sinistres touchant ces bâtiments durant la nuit se traduisent généralement par des incendies extrêmement importants du fait notamment du potentiel calorifique constitué par les bâtiments et leur contenu ainsi qu'un apport en oxygène considérable lorsque les bâtiments sont en partie ouverts sur l'extérieur (souvent le cas des scieries). Les installations techniques de ce type d'activité constituent un risque en matière d'incendie surtout lorsqu'elles sont en fonctionnement. Lorsqu'elles sont à l'arrêt durant la nuit, les risques sont extrêmement faibles. Les cas de feu couvant dans la sciure peuvent cependant parfois expliquer des départs de feu pendant l'arrêt d'activité. Il n'en reste pas moins que le taux d'incendie volontaire reste élevé, notamment lorsque les départs de feu concernent des zones de stockage (entrepôts de séchage, stockage ou autres).



### **MAGASINS DE CENTRES COMMERCIAUX : 46% d'incendies volontaires**

Les magasins de centres commerciaux sont des bâtiments relativement bien protégés en règle générale (vidéosurveillance, détection intrusion) et comportant peu d'installations à risque en matière d'incendie. Les cas d'incendies accidentels répertoriés sont des départs de feu électriques au niveau des tableaux électriques ou des installations informatiques, en particulier les onduleurs, ou surtout les imprudences humaines (feu couvant par mégot dégénéralant quelques minutes après la fermeture du magasin). Les incendies volontaires peuvent avoir lieu en journée, pendant les heures d'ouvertures. Il s'agit alors souvent d'actes perpétrés par des pseudo clients (mise à feu de cartons de chaussures sur les rayonnages par exemple). Les cas d'incendies volontaires la nuit sont plus douteux car ils nécessitent une intrusion par définition difficile compte tenu des protections en place (installations de détection intrusion, vidéosurveillance, rideaux métalliques...). On note également quelques mises à feu par le toit.



### **CASSES AUTOS : 45% d'incendies volontaires**

Les cas d'incendies accidentels sont généralement des travaux par points chauds dégénéralant en incendie généralisé. Ces incendies peuvent éclore plusieurs heures après les travaux. Le taux d'incendie volontaire est cependant important (concurrence, vol, vandalisme, clients mécontents...). La fraude est peu fréquente, le stock de pièces détachées étant notamment souvent très supérieur au plafond de la police d'assurance souscrite.



### **BUREAUX TERTIAIRES : 36% d'incendies volontaires**

Le risque accidentel intrinsèque aux bureaux tertiaires et à leurs installations est limité. On compte quelques départs de feu électriques au niveau des tableaux électriques ou des récepteurs tels que l'informatique en veille ou surtout les onduleurs. La plupart des incendies accidentels sont d'origine humaine (feu couvant par mégot, voire par bougies d'anniversaire qui se rallument une fois jetées dans une poubelle...). Les causes humaines accidentelles sont en particulier à privilégier lorsque l'incendie est découvert dans les minutes qui suivent la fermeture des bureaux.





### **LOCAUX PROFESSIONS LIBERALES : 35% d'incendies volontaires**

Le taux d'incendies volontaires est faible. Les cas de fraude suspectée sont très rares. On dénombre en revanche quelques cas d'incendies volontaires où la vengeance paraît être le mobile (incendies chez des Huissiers, des Notaires ou des Avocats par exemple).



### **GRANDES SURFACES : 34% d'incendies volontaires**

Les incendies concernant les grandes surfaces sont de moins en moins nombreux et souvent de petite taille, un gros travail de prévention ayant été réalisé au cours des deux dernières décennies. Les départs de feu sont souvent limités car ce type de bâtiment est souvent protégé par des installations de sprinklage dont l'efficacité face à un départ de feu n'est plus à démontrer. Au cours des 5 dernières années, nous avons toutefois dénombré un certain nombre d'incendies volontaires s'étant déclaré soit à l'extérieur (incendie à la voiture bélier par exemple), soit à l'intérieur dans les cellules de stockage. Il s'agit alors souvent d'incendies volontaires perpétrés en pleine journée, a priori par des employés. La vidéosurveillance généralisée tend cependant à réduire les possibilités d'actes de malveillance internes.



### **HOTELS : 22% d'incendies volontaires**

Les incendies d'hôtels sont peu fréquents. Leurs installations techniques comportent peu de risque. Les départs de feu dans les chambres sont pratiquement toujours d'origine humaine (souvent des imprudences).



## CONCLUSION

Les incendies d'origine malveillante sont forcément surreprésentés dans nos interventions par rapport à la réalité car notre laboratoire est souvent sollicité sur des dossiers déjà détectés comme suspects donc potentiellement d'origine malveillante. Le classement présenté dans cette fiche n'en reste pas moins intéressant car il met en évidence des corrélations fortes entre le type de bâtiment ou le type d'activité et la proportion d'incendies volontaires. Par exemple, un incendie touchant une boîte de nuit, un manège de forain, un parking souterrain, un gymnase ou une école aura de très grandes chances d'être volontaire alors que la probabilité d'une cause accidentelle sera élevée pour d'autres types d'activités ou de bâtiments.

A Chenôve, le 4 juin 2015

Sébastien BAUDEMONT

EXPERT INCENDIE PRES LA COUR D'APPEL DE DIJON



### Les fiches précédentes :

- N° 1 : Données statistiques sur les incendies expertisés par le Laboratoire Lavoué
- N° 2 : Fiche d'information sur les incendies d'origine électrique expertisés par le Laboratoire Lavoué
- N° 3 : Les incendies d'origine humaine expertisés par le Laboratoire Lavoué
- N° 4 : Fiche d'information sur les analyses en matière d'incendie
- N° 5 : L'Arbitrage
- N° 6 : Fiche d'information sur les incendies de véhicules
- N° 7 : Fiche d'information sur les incendies liés aux technologies récentes
- N° 8 : Fiche d'information sur les incendies de récepteurs électriques
- N° 9 : Fiche d'information sur les responsabilités du SDIS et des communes